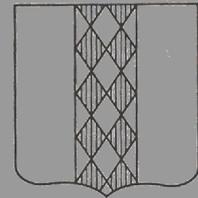


Moulézan Info



N° 1 2 3
Février 2020

<http://blog-mairiemoulezan.com>
<https://www.facebook.com/mairiemoulezan/>
<http://www.nimes-metropole.fr/>
<http://www.moulezan.fr>



• Jeudi 06/02:

Conseil municipal 20h30.

• Jeudi 06 et vendredi 07/02:

Distribution des sacs poubelles bleus.

• Vendredi 7/02:

Nettoyage des rues par la société OCEAN.

• Samedi 22/02 et dimanche 23/02:

Journée Crêpes-Pétanque-Belote organisée par l'association LBA

• Mardi 25/02 au samedi 29/02:

La ludothèque est au foyer.

• Pendant le mois de février le Café de la Poste sera fermé pour cause de travaux.

Le 14 février nous fêterons évidemment la Saint-Valentin. N'oubliez pas.....



Le mot du maire

Seul mois de l'année à compter moins de 30 jours, nous entamons Février. Malgré cela, il reste à Moulézan un mois dense pour l'ensemble de nos agents et de mon équipe. Je souhaite profiter de ces quelques lignes pour souligner l'investissement de toutes celles et ceux qui m'accompagnent depuis ces dernières années mais aussi celui de l'ensemble des personnels qui œuvrent quotidiennement à mes côtés au service de notre village. Leur réactivité et leur détermination, toujours au service de nos concitoyens, ont permis à Moulézan de se développer dans de nombreux domaines. Aujourd'hui, leur motivation reste intacte pour engager la suite et préparer notre commune aux défis qui l'attendent. Le calendrier électoral ne me permet pas d'évoquer de perspectives mais il autorise un constat factuel des réalisations en cours de finalisation : je suis heureux aujourd'hui de voir aboutir prochainement des projets initiés en 2019: Enfouissement de réseaux (Début des travaux 12 février sur le chemin du Mas de Vinson d'abord), réfections de réseaux et de voirie (Début des travaux le 2 février sur le chemin du Mas de Vinson en ce qui concerne le réseau des eaux usées), aménagement du centre du village. Tout cela se fait bien sûr en plus de la gestion de nombreux imprévus et dans la préoccupation d'un budget maîtrisé et responsable.

Plus que quelques semaines et le mandat municipal commencé en 2014 sera déjà terminé. Pour l'équipe en place, le temps est passé terriblement vite, occupés à imaginer, à échanger, à décider et à concrétiser,Le tout dans un très bon esprit et dans l'intérêt de notre commune.

Bientôt, il vous faudra retourner aux urnes. Vous trouverez dans ce bulletin des renseignements concernant les modalités de ce prochain scrutin. Je souhaite que le plus grand nombre y participe. Grâce au droit de vote, nous sommes tous responsables de l'avenir de notre village. C'est une liberté, un droit chèrement acquis. Ne laissons jamais les autres choisir à notre place.

Les lotos sont terminés à Moulézan. Je félicite les personnes qui les ont organisés depuis le mois de novembre. Ils ont permis des rencontres conviviales. On y rigole souvent, on y gagne parfois, mais l'essentiel est d'y participer car les bénéfices de ce genre de manifestations profitent, en fin de compte, à la vie de tout notre village.

En février vous pourrez faire profiter vos enfants du centre de loisirs Leins-Gardonnenque pendant les vacances scolaires, la ludothèque sera au foyer du 25 au 29, un week-end « Crêpes-Pétanque-Belote » est prévue par l'association Loisirs-Boules-Animations, la course cycliste « L'étoile de Besseges » passera non loin du village... Et n'oubliez pas, février est le mois des crêpes (Chandeleur) et celui des amoureux (St Valentin)... Bien à vous, Pierre Lucchini

Du louis d'or au gage, l'évolution de la tradition de la chandeleur.

Au début du XXe siècle, une superstition voit le jour. À la Chandeleur, il faut absolument faire sauter la première crêpe dans la poêle avec la main droite tout en tenant un louis d'or dans la main gauche. «Du bonheur, aujourd'hui, jour de la Chandeleur, pour qui mange des crêpes une pièce d'or dans les doigts». La pièce était alors roulée dans la galette et placée dans une armoire pendant une année. Après cette longue période, on récupérait la pièce que l'on donnait ensuite à une personne démunie. Si le rite était respecté, la famille connaîtrait une longue prospérité. Plus tard, une simple pièce dans la main au moment de sauter la crêpe suffisait à entrevoir des richesses à venir.

Aujourd'hui la pièce a disparu mais le rituel de faire sauter les crêpes est toujours présent dans les cuisines. Si elle tombe, vous connaissez la règle, c'est le gage !



Crêpes
Pour 8 personnes :
Préparation : 10 min
Repos : 1 heure si possible

Ingédients :

- 250 g de farine
- 50 g de sucre
- 2 cuillères à soupe de beurre fondu
- 3 œufs
- ½ litre de lait
- 1 pincée de sel
- Arome au choix



APPEL...

Dans le but de créer des jardins collectifs ou familiaux, la mairie recherche des volontaires intéressés pour créer une association et s'en occuper. Contacter M. le Maire.

- ◆ Le bureau de vote sera situé dans le foyer communal.
- ◆ Il sera ouvert de 8h à 18h sans interruption.
- ◆ Distribution des listes dans les boites aux lettres à compter du 2 mars.
- ◆ Un justificatif d'identité et la carte d'électeur seront demandés au bureau de vote.



Pour pouvoir voter aux élections municipales, qui auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020, les électeurs ont jusqu'au **vendredi 7 février 2020** pour s'inscrire sur les listes électorales. Vous pouvez le faire au secrétariat de mairie pendant les heures d'ouverture (Pour s'inscrire sur les listes électorales, il convient de fournir un justificatif de domicile récent).

A noter que les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne peuvent voter, à condition d'être inscrits sur les listes électorales complémentaires.

Pour vérifier sa situation électorale : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Si vous ne pouvez pas vous déplacer à votre bureau de vote le jour des élections, vous avez la possibilité de voter par procuration. Le vote par procuration fait appel à un mandataire qui se rendra au bureau de vote pour voter à votre place. Les formalités doivent être accomplies à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Votre présence sur place est obligatoire, sauf impossibilité de vous déplacer en raison de votre état de santé (dans ce cas, un gendarme peut se rendre à votre domicile pour accomplir les démarches si vous en faites la demande).

Trouvez le formulaire à remplir ici : <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/pa.../vote-procuration> ou adressez-vous à la mairie.

Si votre présence physique est obligatoire, le mandataire n'a en revanche pas l'obligation d'être présent. Avant de vous rendre sur place, vous devez vous munir d'un justificatif d'identité, qui peut être votre carte d'identité, votre permis de conduire ou votre passeport. En revanche, aucun document justifiant les raisons de votre absence ne vous sera demandé. Il est conseillé d'accomplir les démarches nécessaires le plus tôt possible afin de vous assurer que votre demande soit reçue à temps par la mairie. Pensez à noter l'adresse ainsi que la date et le lieu de naissance de votre mandataire.

Les dates clefs

- 7 février 2020 : date limite de demandes d'inscription sur les listes électorales
- 27 février : fin des dépôts de candidatures
- 2 mars : ouverture de la campagne électorale officielle
- 15 mars : premier tour
- 22 mars : second tour
- au plus tard le 29 mars : premier conseil municipal (public comme tous les conseils municipaux), qui élit le maire et ses adjoints.

Film-Débat: Le Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) travaille depuis de nombreuses années au développement des circuits courts et de l'alimentation durable dans le Gard. La projection d'un film ("La part des autres") suivi d'un débat seront organisés pour échanger sur l'accès à l'alimentation durable et de qualité vendredi 7 février à 19h au foyer de Saint-Bauzély.

La 50e édition de l'Etoile de Bessèges se disputera du 5 au 9 février prochains. La 2e étape (Jeudi 6 février) permettra aux coureurs de rejoindre deux villes de Nîmes Métropole, à savoir Milhaud et Poulx. Elle passera par Montagnac (vers 13h45), Maressargues (vers 13h50), Domessargues (vers 13h55).

20 équipes nationales et internationales. 138 coureurs engagés. 5 étapes.

Jeudi 6 février pas de cantine à Domessargues mais pique-nique surveillé dans le foyer. Prévoir un repas froid.

Journée Crêpes-Belote-Pétanque



L'association Loisirs-Boules-Animations propose un week-end de jeux et d'évocation de « l'école d'avant ».

- Samedi 22 février au foyer**
 10h Exposition « l'école d'avant »
 14h30 Tournoi mini foot dans la cour de l'école. 4 joueurs tous âges.
- Dimanche 23 février au foyer**
 10h Dictée comme avant
 10h30 Tournois de pétanque en tête à tête
 12h Apéritif
 13h Repas (Charcuterie-Rôti-Gratin dauphinois-Fromage-Crêpes). 10 €. Réservation 06 50 38 23 06 ou mairie.
 14h30 Concours pétanque doublettes montées.
 18h Mini loto pour tous.

La vie du village

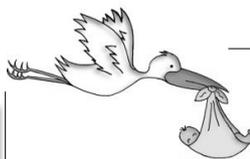
OUVERTURE DU CABINET MEDICAL

Le Dr Cavalier consulte uniquement sur RDV

Du lundi au vendredi (fermé le 28 février).

Pour prendre RDV, vous pouvez soit aller sur internet sur le site mgrendezvous.fr à l'adresse www.mgrendezvous.fr/cabinetcavalier

Soit appeler au **09.50.46.93.63** de 8h30 à 9h00 et de 12h à 13h les jours d'ouverture.



-Florian ORTUNO PANICZ né le 30 décembre 2019.

-Ezio RAVEL né le 31 décembre 2019

Toutes nos félicitations aux parents et bienvenu à ces nouveaux Moulézanais !

Nous avons dit « A Dieu » à Mme Aimée OSTY décédée le 9/01 et à Mme Marie-Louise MARIOGE, la doyenne de notre village, décédée le 01/02.

La ludothèque sera au foyer du mardi 25 au samedi 29 février.

Mardi et vendredi: 16h30-18h30. Mercredi et jeudi: 10h-12h/16h30-18h30. Vendredi: 16h30-18h30. Samedi: 14h-18h30

INFO PAROISSE: Dimanche 23 février aura lieu une messe à l'église Ste Croix à 9h15. Elle sera dite pour Mme Aimée Osty .

Infos Mairie



04 66 77 87 94



mairiemoulezan@wanadoo.fr

Vacances de février

Vous pouvez inscrire vos enfants au centre de loisirs Leins-Gardonnenque.

POLE ENFANCE JEUNESSE - 38, avenue de la Gare-ST GENIES DE MALGOIRES

Téléphone : 04 66 74 01 39

SECRETARIAT Du Lundi au Mercredi de 8h30 à 12h30 et le mercredi après-midi de 14h à 18h

Plus d'informations au 06.34.52.40.91 - leinsgardonnenque@francas30.org

Le Relais emploi-Orientation-Insertion

Trouver un emploi, choisir une formation, construire un projet professionnel, reconversion, création d'entreprise, accompagnement dans les démarches administratives Mme Isabelle Payen tient une permanence à la mairie **tous les lundis de 8h30 à 12h30.**

Contact: 04 66 63 00 80 ou 06 12 53 13 61 relaisemploi@leinsgardonnenque.fr

RELEVES PLUVIOMETRIQUES DES 5 DERNIERES ANNEES-MOULEZAN (mm)

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEP	OCT	NOV	DEC	TOT
2015	91,9	40,3	45,5	139,6	4,2	57	8,2	111,6	70,4	147,3	53,7	27,7	797,4
2016	29,9	101,9	27,6	48,3	108	20	15	5,3	122,7	150	121,3	53,4	803,4
2017	69,4	39,6	116,8	54,7	32,3	15	6,6	8,4	6,7	2,4	89,3	15,7	456,9
2018	203,1	66,9	130,5	128,3	112,6	83,5	9,4	67,3	22,1	196,5	216,9	24,2	1261,3
2019	33,7	26,6	6,5	95,2	54,5	39,7	12,2	2,1	60,3	115,7	192,9	46	685,4

Noms sur les boîtes aux lettres

Quelques boîtes aux lettres ne sont toujours pas étiquetées (ou leurs étiquettes ont disparues). Il est rappelé que le nom du propriétaire ou du locataire concerné doit apparaître sur sa boîte aux lettres. C'est une obligation, c'est également un devoir. Si vous n'avez pas de nom sur la boîte aux lettres, ne vous étonnez pas de ne pas recevoir votre courrier. Les services de La Poste et de livraison n'ont pas forcément le temps de chercher si cette adresse est effectivement la votre.

Une poubelle a été mise en place à l'entrée du cimetière. Elle est destinée à recueillir des déchets verts essentiellement, qui proviennent des concessions, et **non pas des ordures ménagères ou des bouteilles...**

Distribution de sacs poubelles bleus:

Jeudi 06 février et Vendredi 07 février de 9h à 11h à la mairie.

► **RAPPEL: Ramassage des encombrants: l'Agglo de Nîmes se charge du ramassage des encombrants pour les particuliers.** Ne sont collectés que les encombrants de type meubles, gros électroménager etc... Les demandes sont à transmettre à Nîmes Métropole 72h avant la date de la collecte selon trois formules:

En ligne sur le site internet <http://www.nimes-metropole.fr> dans l'onglet « Démarches », rubrique « Déchets ménagers », « Demander la collecte d'encombrants ».

Par courrier postal en remplissant le formulaire que vous trouverez sur le site ou à la mairie et en l'envoyant à l'adresse: Nîmes Métropole DCTDM, 3 rue du Colisée, 30947 Nîmes Cedex 9 (Tenez compte des délais de La Poste)

Par téléphone au 04 66 02 54 54 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Les encombrants doivent être sortis sur la voie publique pour 7h du matin le jour du ramassage. Chaque foyer a droit à 2 encombrants.

En février les encombrants seront ramassés le **mercredi 19 février.**

Pour les personnes âgées seules, s'adresser à la mairie.

ORDURES MENAGERES

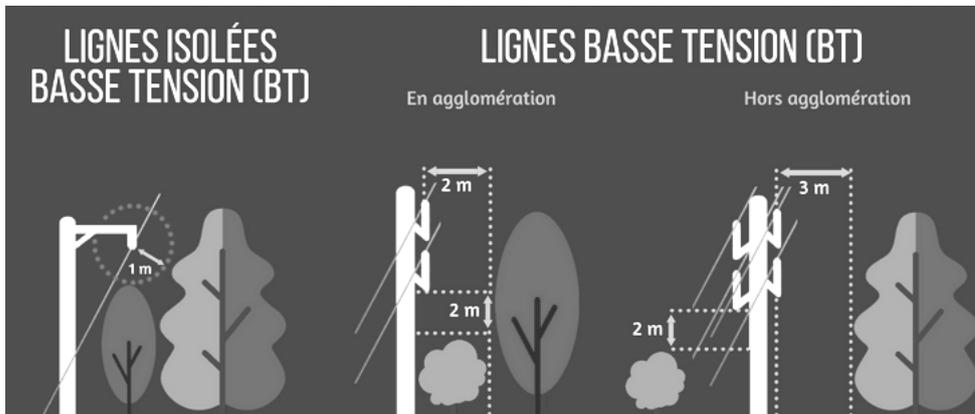
Rappel des jours de collecte

Lundi et Vendredi: Sacs noirs (Ordures non recyclables).

Mercredi: Sacs bleus distribués par la mairie (Ordures recyclables)

Sortir les sacs la veille car ramassage entre 5 et 6h du matin.

Les sacs noirs doivent être placés dans des containers afin d'éviter leur dispersion par les animaux (Chiens, sangliers....)



ERDF et ELAGAGE

Voici quelques rappels pour inciter tous les propriétaires d'arbres à en réaliser l'élagage et même parfois l'abattage si nécessaire.

L'ÉLAGAGE : une action indispensable

Les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique sous tension peuvent devenir dangereuses dès qu'elles approchent à moins d'un mètre ! Elles peuvent

provoquer des coupures de courant, la rupture de câbles ou entraîner des accidents corporels graves ainsi que des incendies. Il est donc nécessaire d'élaguer ou faire élaguer la végétation située à proximité des lignes électriques.

Qui est responsable ?

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant du terrain. En tant que propriétaire ou occupant d'un terrain où sont implantés des arbres, j'ai la responsabilité de l'élagage des branches qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, bas côtés, fossés). Dans ce cas 2 possibilités s'offrent à moi: Confier mon élagage à une entreprise spécialisée ou effectuer moi-même l'élagage.

Le propriétaire ou exploitant d'une parcelle a également la responsabilité de ne pas planter d'arbre sous les lignes existantes ou à proximité immédiate de celles-ci.

Le saviez-vous ? : Lorsque des branches ou la chute d'un arbre occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, ERDF facture le montant de la réparation. Celui-ci est en moyenne de 6 000 €. En cas de manque d'entretien votre assureur pourrait refuser de garantir les dommages causés.



Travaux dans le village en février Chemin du Mas de Vinson

Les travaux débuteront le 2 février par la rénovation du réseau des eaux usées. A partir du 12 février commencera l'enfouissement des réseaux de téléphone et d'électricité. Ces travaux dureront environ 2 mois. La circulation sur cette rue sera perturbée

mais toujours possible pour les riverains.

Rue de l'église

La rénovation de la façade de l'église le long de cette rue commencera fin février/début mars.

Nid de frelons asiatiques: Que dit le droit ?

Le propriétaire d'un arbre situé sur son fonds et dans lequel des frelons asiatiques ont édifié un nid doit procéder, à sa charge, à sa destruction. En cas de location, la loi prévoit un partage du coût entre le propriétaire et le bailleur. La destruction du nid ne fait pas partie des missions des services d'incendie qui ne se déplaceront pas...

Recommandé: GFG GUEPES FRELONS GARD
04 66 03 35 66- 06 63 08 82 43

Incivisme: Il est nécessaire, même si cela est toujours pénible, d'attirer l'attention de tous sur un sujet important pour la vie courante de notre village: l'incivisme. Malgré de nombreux rappels, on constate toujours, ici ou là, des actes d'incivisme: Dépôts sauvages le long des chemins communaux, stationnements compliquant la circulation dans les rues du village (en particulier devant le café et rue de l'ancienne forge), utilisation inappropriée du réseau des eaux usées (lingettes dans les WC que l'on retrouve à l'entrée de la station d'épuration), déjections d'animaux sur la voirie, tags... etc. Au-delà des gênes occasionnées, ces attitudes représentent pour notre collectivité un coût non négligeable. Ces remarques ne concernent qu'une petite minorité qui se reconnaîtra et qui doit faire un effort. Il en va de notre bien être à tous.



La mairie vend des tables d'écoliers qui peuvent être utilisées comme tables d'appoint ou bureaux d'enfants.

Bon état

20 € pièce.

Numéro de téléphones utiles: Cantine Domessargues: 04.66.83.71.75 ou 06.12.47.09.55. Garderie de Moulézan: 4.66.53.07.21. Secrétariat SIRS 04.66.83.31.65. École de Domessargues: 04.66.83.75.34. École de Mauressargues: 04.66.83.36.15. École de Montagnac 04.66.80.53.47. École de Moulézan 04.66.77.86.22. Maire: 06.74.65.99.43

Chacun d'entre vous peut signaler à la mairie tout problème dans le village ou sur le territoire de la commune... Éclairage public défaillant, poubelles non ramassées, détritiques dans une rue, containers papier ou verre plein,...etc. Merci.